

Dr Roy n'ont montré l'ordre du gouvernement, que les Sœurs avaient le droit d'exiger. Il leur répugnait, en effet, comme sœurs de charité, de laisser partir ces malheureux, ne voulant pas exposer la société à leurs dépradations, vu qu'il y avait parmi eux des fous dont la manie est de mettre le feu partout.

Cette nouvelle du renvoi d'un grand nombre d'aliénés de l'Asile St. Jean de Dieu causa un certain émoi dans le public, et le Dr H. Howard crut devoir intervenir dans cette affaire, et déclarer qu'il est la seule personne en état de donner des renseignements sur ce sujet.

Voici sa lettre adressée au *Herald* :

“ Au Rédacteur du *Herald*,

“ Monsieur,—En réponse au rapport que publie la *Gazette* ce matin relativement au renvoi d'un certain nombre de patients de l'Asile des aliénés de la Longue Pointe, je désire simplement informer le public qu'un ordre en conseil passé le 28 Décembre, m'enjoint de communiquer au gouvernement la première semaine de chaque mois, les noms des patients qui peuvent être renvoyés de l'asile. J'ai suivi ces instructions régulièrement, à l'exception des mois de mars et d'avril, pendant lesquels j'étais retenu chez moi par la maladie.

“ En faisant mon devoir, en faisant renvoyer des patients, j'ai nui aux intérêts pécuniaires des contracteurs. *Hinc illæ lachrymæ.*

“ Je considère qu'il n'est pas nécessaire de répondre au rapport en question, mais qu'il suffit simplement de nier l'exactitude des avancés de votre confrère.

“ Je suis étonné qu'un journal auquel je suis abonné depuis trente ans et dont je connais intimement les propriétaires et les rédacteurs, ait publié une nouvelle semblable sans consulter la seule personne qui était en état de lui donner des renseignements exacts sur ce sujet. Cette conduite